

EDF au capital de 1 443 677 137 euros
 Siège social : 22-30 avenue de Wagram
 Paris 8ème
 RCS : Paris 0282 081 317
 N° de TVA Intracom. : FR 03 582 081 317

FACTURE d'électricité tarif bleu

Dépannage : 0 810 333 972

Vos contacts
 Site internet : www.edf.fr
 Payer votre facture par CB : 0 800 250 250 (n° vert)
 Agence Clientèle Particuliers
 BP 1103 - 97248 Fort de France
 Tél. : 05 96 59 22 00 (coût d'un appel local)
 Du lundi au vendredi de 7h à 19h00
 clients-edf-martinique@edf.fr

M. ARTHUR DUPONT
 Avenue MORNE CALBASSE
 97200 FORT DE FRANCE

Vos références :
 - pour tout contact : 262000000000001
 - pour tout paiement : 262 0 0000 110000 000000000

vosre contrat

client titulaire **M. ARTHUR DUPONT**
 espace de livraison **AVENUE MORNE CALBASSE
FORT DE FRANCE**

caractéristiques du contrat n° 161854

offre **tarif bleu**
 service **base**
 puissance souscrite **6 kVA**
 réglage de la protection **30 A**
 type de compteur **électronique**
 service optionnel **e-facture**

vosre facture

(détails au verso)

facture n° 0000001A, du 27/09/2017

électricité du 18/07/2017 au 27/09/2017 : 753 kWh
 calculés sur la base d'index relevés

total HT	89,34 €
TVA	8,91 €
autres taxes	29,83 €

total TTC **128,08 €**

Ce montant sera prélevé à partir du 12/10/2017

historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	nov 16	janv 17	mars 17	mai 17	juil 17	sept 17
base	858	720	909	564	739	753

Date approximative du prochain relevé 16/03/2018
 Date approximative de la prochaine facture ... 18/11/2017

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : ARTHUR DUPONT

IBAN (RIB International) : FR11 1010 0000 0000 XXXX XXXX XXXX

BIC : XXXXXX



1 Contact EDF Particulier

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Particulier. A contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité.

Dépannage : Numéro à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements.

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée en kWh ces derniers mois basée sur vos index réels ou estimés.

5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission de la facture.

7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse vos consommations, le récapitulatif des coûts, la somme à payer ainsi que le détail de votre paiement ou de notre remboursement concernant le solde de votre facture.

Vous trouvez également la prochaine date de relève de votre compteur et celle de la prochaine facture.

8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.

part fixe	€/an	montant en €
prime fixe du 13 septembre 2017 au 12 novembre 2017 (puissance souscrite de 5 kVA - 2 mois)	81,24	13,54
rappel de prime fixe		0,38

part variable				c€/kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens indices en italique si estimés	nouveaux indices en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)	
du 18/07/2017 au 27/09/2017				compteur n° 0000000000000	
consommations	3 179	3 333		753	
consommations - barème du 18/07/2017 au 31/07/2017				146	9,5406
consommations - barème du 01/08/2017 au 27/09/2017				607	9,2649
					13,93
					56,24

prestations		montant en €
régularisation prime fixe (arrêté du 01/10/2016)		0,32
régularisation consommation (arrêté du 01/10/2016)		4,43

total HT		69,37
-----------------	--	--------------

taxe	assiette	taux	montant en €
TCCFE (taxe communale)	753	0,009 €/ kWh	6,76
TDCFE (taxe départementale)	753	0,003 €/ kWh	2,26
CSPE	753	0,0225 €/ kWh	16,94
cta	9,12	27,04 %	2,47
tva réduite	17,21	2,10 %	0,36
tva	100,58	8,50 %	8,55
octroi de mer régional	91,81	1,50 %	1,38
octroi de mer	91,81	0,00 %	0,00
total TTC			128,08

communication

- part acheminement HT: 38,60 €
- taxes locales (départementale, communale) : Pour en savoir plus, rendez-vous sur martinique.edf.com
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcf, la cspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Pour que votre prochaine facture soit basée sur des consommations réelles, il vous suffit de nous transmettre notamment par Internet ou par téléphone votre relevé de compteur entre le 06/11/2017 et le 16/11/2017.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou par téléphone au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur www.edf.mq. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.

En cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, vous pouvez contacter le Service Consommateurs d'EDF Martinique par courriel à edf-martinique-serviceconsommateurs@edf.fr, ou par courrier à EDF Martinique Service Consommateurs CS 80106 97201 Fort de France CEDEX. Si votre réclamation auprès du Service Consommateurs n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur EDF, par courrier à Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 Paris CEDEX 08 ou en ligne sur mediateur.edf.fr. Vous pouvez également saisir le Médiateur National de l'Énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par courrier à Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09. Les tarifs ont évolué au 1er août 2017. Pour en savoir plus, rendez vous sur www.edf.mq.

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **TCCFE** (Taxe Communale sur la Conso Finale d'Électricité) et **TDCFE** (et Taxe Départementale sur la Conso Finale d'Électricité) Elles sont proportionnelles à la consommation et sont reversées notamment à l'État et/ou aux collectivités. Leurs prix évoluent au 1^{er} janvier de chaque année.
- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) Elle est proportionnelle à la consommation et couvre les coûts inhérents aux missions de service public liés à la distribution d'électricité.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement.
- L' **OM** (Octroi de Mer) et l' **OMR** (Octroi de Mer Régional) s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accises de la facture
- **TVA** (Taxe sur la valeur ajoutée) s'applique au montant total de la facture, y compris taxes, contribution et accises

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat.